

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 51 (1954)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

le samedi 29 mai 1954 à 14 h. 30 précises, auditoire B
de l'Université de Fribourg

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Rapport de la Société Fiduciaire sur l'exercice 1953.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1954.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1955. Le comité propose de la maintenir à Fr. 7.— y compris la prime d'assurance.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1954.
6. Adoption des rapports présentés et ceux publiés dans le Journal et propositions du Comité.
7. Nominations statutaires :
 - a) de 3 membres sortants et rééligibles au Comité central : MM. A. Valet, P. Zimmermann, L. Gassmann. ;
 - b) d'un membre adjoint et de son remplaçant au Jury du Concours de ruchers.
8. Discussion du projet de statuts de la Coopérative romande des miels.
9. Activité 1954.
10. Propositions des sections présentées dans les délais statutaires.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour *frais de déplacement* et le remettre à l'entrée de la salle à M. L. Gassmann.

Pour le Comité :

Le secrétaire :	Le président :
P. ZIMMERMANN.	P. MEUNIER.

Assemblée générale de la Société romande d'Apiculture

le dimanche 30 mai 1954 à 9 h. 30 précises, auditoire B
de l'Université de Fribourg

ORDRE DU JOUR

1. Allocution du Président.
2. Propositions individuelles des membres.
3. Conférence par M. le professeur Gaston Castella : « Fribourg à travers les âges ».
4. Visite de l'Université.

Pour le Comité :

Le secrétaire :	Le président :
P. ZIMMERMANN.	P. MEUNIER.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Compte de Pertes et Profits pour l'année 1953

Dépenses :

Assemblée des délégués	3 650.45
Comité	3 011.35
Gérance et location	1 775.—
Fournitures de bureau et imprimés . .	423.75
Impôts divers	468.17
Assurance vieillesse	100.80
Affranchissements et ports divers . . .	122.50
Téléphone	133.15
Taxes des chèques postaux	52.90
Stations d'observations et pesées . . .	1 519.75
Contrôle du miel	519.90
Assurance responsabilité civile	1 773.50
Concours des ruchers	1 198.75
Bibliothèque et livres	627.30
Journal suisse d'apiculture	29 209.85
Cotisations à charge : U.S.P.	150.—
F.R.S.A.	1 445.—
F.S.S.A.	300.—
Frais de garde de titres	50.42
Dépenses diverses	918.—
Propagande « Vente du Miel »	1 069.75
Avance pour Exposition Nationale . . .	800.—

Recettes:

Cotisations 1953 (7.— moins —.50 assurance)	
5835 membres à Fr. 6.50	37 927.50
Annonces du Journal	7 874.30
Abonnements et divers	1 009.35
Intérêts de la Fortune propre	984.92
Subside F.R.S.A.	1 187.45
Versement de l'Assurance vol	1 130.95
Ventes diverses	278.10
Recettes diverses	563.—
 <i>Bénéfice d'exploitation</i>	 1 635.28
 Sommes égales	 50 955.57
	50 955.57

Compte de l'exercice 1953 - Bilan au 31 décembre 1953

<i>Disponible :</i>	Caisse	267.77	
	Chèques postaux II-1480 . . .	5 613.73	
	Banque Cantonale Vaudoise . .	983.20	
	Crédit Foncier Vaudois . . .	6 841.79	
<i>Réalisable :</i>	Oblig. 3 1/4 0/0 Conf. juin 45 .	10 000.—	
	Oblig. 3 1/4 0/0 Conf. déc. 45 .	5 000.—	
	Oblig. 3 1/4 0/0 Conf. avril 46 .	10 000.—	
	Oblig. 3 1/2 0/0		
	Ville Lausanne 49	10 000.—	
	Certif. dépôt B.C.V.		
	3 0/0, 5 ans (1954)	10 000.—	
	Certif. dépôt B.C.V.		
	3 1/4 0/0, 8 ans (1957) . . .	10 000.—	
	Oblig. 3 1/4 0/0 C.F.V. Série 9 .	10 000.—	
	Part Union Suisse des Paysans	300.—	
	Ch. post. IIa-1198 (Biblioth.)	310.64	
	Ch. post. IV-1370 (Annonces)	363.69	
	Solde des Annonces	1 012.50	
<i>Immobilisé :</i>	Bibliothèque	1.—	
	Matériel	1.—	
	Etiquettes « Miel suisse »		
	et Panonceaux	8 829.—	
<i>Fonds « Assurances vol et déprédations » :</i>			
	Montant du Fonds au 31.12.53		35 000.—
<i>Passif transitoire :</i>			
	Cotisations 1954 encaissées	13 981.—	
	Abonnements 1954 encaissés	211.37	14 192.37
<i>Fonds divers</i> (montagne, Entraide, Bertrand, Dommages)			
	Total des soldes au 1.1.53	14 661.85	
<i>Dépenses :</i>	Cours divers 770.—		
<i>Recettes :</i>	Int. des Fonds 454.35 —	315.65	
	Montant des soldes au 31.12.53		14 346.20
	Entraide	2 273.35	
	Bertrand	2 586.90	
	Dommages	9 485.95	
<i>Fortune propre :</i>			
	Au Bilan 1952	39 012.32	
	A déduire : Fonds divers . . .	14 661.85	
	Fortune propre au 1.1.53 . . .	24 350.47	
	Bénéfice d'exploitation 1953	1 635.28	
	Fortune propre au 31.12.53		25 985.75
	Sommes égales	89 524.32	89 524.32

Comptes de l'exercice 1953

Etat des fonds

Montagne :

Solde au 1.1.53	733.40	
Intérêts 53 + Fr. 14.50 . . .	36.60	
A Genevoise, Cours Montagne		600.—
A Haute Broye pr cours . . .		100.—
A Nyon pr cours d'élevage . .		50.—
A Chamossaire pr cours . . .		20.—
	<u>770.—</u>	<u>770.—</u>

Bertrand :

Solde au 1.1.53	2 511.60	
Intérêts 1953, 3 ‰	75.30	
Solde au 31.12.53		2 586.90
	<u>2 586.90</u>	<u>2 586.90</u>

Entraide :

Solde au 1.1.53	2 207.15	
Intérêts 3 ‰ en 1953	66.20	
Solde au 31.12.53		2 273.35
	<u>2 273.35</u>	<u>2 273.35</u>

Dommages :

Solde au 1.1.53	9 209.70	
Intérêts 1953, 3 ‰	276.25	
Solde au 31.12.53		9 485.95
	<u>9 485.95</u>	<u>9 485.95</u>

Assurance « Vol et déprédations » :

Montant du Fonds au 1.1.53 .	35 000.—	
Cotisations, 5835 × —.50 . .	2 917.50	
Intérêts de 35 000.— à 3 ‰ . .	1 050.—	
Surprimes encaissées	163.—	
Indemnités versées		966.30
Droit de timbre fédéral		160.70
Honoraires et débours du pré-		
posé		372.55
Part d'administration		1 400.—
Part Mandataria		100.—
Versement à Pertes et Profits .		1 130.95
Montant du Fonds au 31.12.53		35 000.—
	<u>39 130.50</u>	<u>39 130.50</u>

Gingins et Martigny, 16 janvier 1954.

Le caissier : Marcel SOAVI. Le président : Paul MEUNIER.

Budget de l'exercice 1954

Dépenses :

	Comptes 1953	Budget 1954
Assemblée des délégués	3 650.45	3 700.—
Comité	3 011.35	3 000.—
Gérance et location	1 775.—	1 775.—
Fournitures bureau et imprimés . . .	423.75	450.—
Impôts divers	468.17	450.—
Assurance vieillesse	100.80	100.—
Affranchissements et ports divers . .	308.55	320.—
Téléphone		
Taxes des chèques postaux		
Stations d'observations et pesées . . .	1 519.75	1 000.—
Contrôle du miel	519.90	520.—
Assurance responsabilité civile	1 773.50	1 800.—
Concours des ruchers	1 198.75	1 300.—
Bibliothèque et livres	627.30	700.—
Journal suisse d'apiculture	29 209.85	29 000.—
Cotisations à charge	1 895.—	1 895.—
Frais de garde de titres	50.42	50.—
Dépenses diverses	918.—	1 000.—
Propagande « Vente du Miel »	1 069.75	—.—
Assemblée générale	—.—	800.—
Exposition Nationale	800.—	2 500.—
Bénéfice d'exploitation	1 635.28	—.—
Total des dépenses	<u>50 955.57</u>	<u>50 360.—</u>

Recettes :

Cotisations (5 835 × Fr. 6.50) . . .	37 927.50	
(5 800 × Fr. 6.50) . . .		37 700.—
Annonces du Journal	7 874.30	7 900.—
Abonnements et divers	1 009.35	1 000.—
Intérêts des Fonds propres	984.92	950.—
Subsides F.R.S.A.	1 187.45	1 200.—
Versement Assurance Vol	1 130.95	1 100.—
Ventes diverses	278.10	270.—
Recettes diverses	563.—	240.—
Total des recettes	<u>50 955.57</u>	<u>50 360.—</u>

Gingins et Martigny, 16 janvier 1954.

Le caissier : Marcel SOAVI. Le président : Paul MEUNIER.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Rapport de la Commission de gestion et de vérification sur le contrôle des comptes 1953

Messieurs les délégués,

En vertu des dispositions statutaires, nous avons procédé en date du 6. 2. 54, en présence du bureau de la Société, à l'examen des comptes et de la gestion pour l'exercice 1953.

Tout d'abord, M. le président P. Meunier nous donne connaissance du rapport de la fiduciaire Mandataria, dont nous reproduisons ci-après les passages essentiels.

Nous lisons :

« Art. 13. *Compte de Pertes et Profits* : Par de très nombreux sondages, nous nous sommes assurés de l'exactitude des opérations passées dans ce compte, ainsi que de celle du report du solde en fin d'exercice au compte capital. Il ressort donc des comptes que l'exercice a bouclé par un résultat bénéficiaire de Fr. 1 635.28.

» Art. 14. Sur la base des vérifications que nous avons effectuées, nous sommes à même de déclarer que :

- a) le compte de P. et P. et le bilan arrêté au 31. 12. 53 sont véridiques et conformes aux livres ;
- b) la comptabilité est tenue avec soin et les écritures passées avec exactitude ;
- c) tous les justificatifs de documents nécessaires à l'exécution de notre mandat ont été mis à notre disposition.

» En conséquence, nous vous proposons d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et que pleine et entière décharge soit donnée aux personnes responsables de la gestion pour l'exercice 1953.

Sig. *Mandataria*, Sté fiduciaire et de révision. »

Après lecture de ce rapport, nous avons procédé à la vérification des comptes. Pour plus de commodité et dans le désir de faire un travail plus étendu, la commission s'est scindée en deux parties, l'une examinant plus spécialement les comptes généraux, l'autre les comptes des assurances, des annonces, de la Bibliothèque et du contrôle du miel. Puis nous nous sommes réunis pour la discussion générale et l'établissement des grandes lignes du rapport.

Nos contrôles ont été effectués par sondages et ont porté sur :

- a) le bilan (vérification des reports),
- b) les actifs de la Société (en détail),
- c) le compte P. et P.,
- d) le compte passif transitoire,
- e) le compte des intérêts des Fonds propres,
- f) le compte des assurances,
- g) le compte Contrôle du miel (en détail),

- h) le compte Bibliothèque (en détail),
- i) le compte des annonces du journal (un gros mois vérifié à fond).

Des pointages nombreux ont été faits dans les pièces à l'appui et dans les factures. En outre le relevé des titres déposés à la Banque Cantonale Vaudoise et les carnets de comptes auprès du Crédit Foncier Vaudois nous ont été présentés.

Nous nous plaisons à constater la bonne gestion de notre Société et la très bonne tenue de tous ses comptes. Ils bouclent donc par un excédent de recettes de Fr. 1 635.28. Le fonds de « Montagne » n'existe plus, le solde ayant été absorbé par le subventionnement des cours 1953. Le rendement des annonces est particulièrement intéressant puisqu'il se solde par un apport de Fr. 7 874.30.

En vue d'une présentation plus claire des comptes de notre Société, nous avons proposé de dissocier, dans le bilan, le montant des « fonds divers » du capital, considérant ces fonds comme chose extérieure à la fortune propre de la Société.

En conclusion, les vérificateurs vous recommandent d'approuver les comptes de 1953 tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables, avec des remerciements au Comité, au Caisier central et à tous ses auxiliaires pour le gros travail fourni, l'excellente tenue des livres et leur active gestion des intérêts de la SAR.

En vertu de l'art. 37 des statuts, la commission de gestion fait la proposition suivante aux délégués :

Nous constatons une fois de plus l'augmentation des frais de l'assemblée des délégués que nous trouvons trop élevés par rapport aux finances de notre Société. Ce poste va certainement subir, pendant les années à venir, une augmentation dans des proportions encore plus fortes, par suite du nombre toujours plus croissant des vétérans, car c'est la remise des gobelets et des plateaux *en assemblée des délégués* qui est une des causes du montant élevé de ces frais.

Pour ce motif nous proposons donc, comme l'ont fait nos prédécesseurs déjà en 1949 et 1953, de demander aux sections d'étudier chacune dans son sein, la possibilité de distribuer ces souvenirs *en assemblée des sections*, en demandant leur avis aux vétérans eux-mêmes. Vous nous direz, MM. les délégués, que c'est là revenir bien tôt sur une question tranchée sans équivoque l'an dernier dans le sens du maintien du statu quo. Nous nous représentons fort bien tout le plaisir que peut procurer à *certaines* vétérans la venue à Lausanne ou ailleurs. Par contre nous avons nous-mêmes interrogé *certaines* vétérans, qui nous ont ouvertement déclaré qu'ils éprouveraient beaucoup plus de plaisir en recevant le gobelet ou plateau *directement en assemblée de section*, où ils sont connus et entourés de leurs amis intimes.

Nous sommes persuadés que cette cérémonie, célébrée en A. D., manque de dignité du fait que les délégués ne font pas preuve de la plus élémentaire discipline ce qui ne contribue certainement pas à encourager nos braves vétérans à se déplacer. Nous ne demandons pas une décision ferme dans un sens ou dans l'autre ; nous présentons un vœu pour l'étude sérieuse de la question *dans les sections*.

Lausanne, le 6 février 1954.

Les vérificateurs :

<i>Section de Lucens :</i>	<i>L. Bourgeois.</i>
<i>de la Mentue :</i>	<i>A. Pochon.</i>
<i>de Martigny :</i>	<i>J. Zurcher.</i>
<i>des Montagnes neuchâteloises :</i>	<i>Cosandrier.</i>
<i>de Monthey :</i>	<i>A. Défago.</i>
<i>de Morges :</i>	<i>A. Schmidt.</i>

Marché du sucre

Le commerce du sucre est, une fois de plus, indécis et désorienté. D'une part, la convention de Londres paraît, sur le plan international du moins, agir dans le sens voulu d'un raffermissement des prix. D'autre part, on continue à vendre en Suisse pour les affaires journalières en dessous des prix de revient. Les importateurs, cependant, et aussi notre sucrerie nationale, espèrent de meilleurs prix pour la saison principale d'été qui s'approche. Mais le fait que Cuba retient son sucre et n'a, de ce fait, pas même placé jusqu'à fin février un dixième de sa récolte 1954 (qui du reste a été réduite artificiellement) n'inspire aucune confiance dans l'article sucre.

Nous nous sommes basés jusqu'à présent dans nos rapports sur le marché uniquement sur des considérations purement commerciales. Cependant le délégué du Conseil fédéral pour la défense économique nationale, M. Otto Zipfel, a encore dernièrement attiré l'attention du public sur la nécessité de maintenir les réserves ménagères en denrées alimentaires qui, en cas de conflit ou de difficultés de transports, pourraient être rationnées. Or, comme le sucre compte certainement parmi les articles de première nécessité de la ménagère, nous pensons que le « père des abeilles » bien avisé doit également reviser ses réserves et fera bien de les compléter là où c'est indiqué. Il trouvera certainement son fournisseur enclin à lui faire les meilleures conditions, surtout aussi pour les achats collectifs.

12. 4. 54.

Faute de place et vu l'abondance des matières nous sommes obligés de renoncer à certaines publications et de renvoyer certains articles aux numéros prochains. Nous nous en excusons auprès de nos collaborateurs et de nos lecteurs.

Réd.